

# Charte d'accueil du nouveau-né et de sa famille

Le personnel du pôle femme-parents-enfant s'engage à adopter des pratiques qui vous garantissent la sécurité et une organisation des soins centrés sur les rythmes et besoins de votre nouvelle famille dans un climat d'écoute et de bienveillance.

Dès la grossesse, nous vous proposons d'**échanger** autour des pratiques favorisant une naissance physiologique, un accueil bienveillant de votre bébé.

Que ce soit par la lecture de nos documents ou lors des consultations ou entretiens de préparation à la naissance, votre conjoint est toujours le bienvenu. Nous accueillons votre **projet de naissance**.

Le personnel de nos équipes suit régulièrement des **formations** pour assurer une qualité des soins. Il est aussi en contact avec **les professionnels du réseau** : sages-femmes libérales, professionnels de la PMI... ainsi qu'avec les associations de soutien, dont les coordonnées vous seront transmises

La présence du second parent ou d'une personne de votre choix est encouragée pour vous permettre de découvrir ensemble votre bébé et de **prendre confiance** dans votre rôle dès les premiers instants.

Horaires libres, couchettes, chambres parentales permettent à chacun de trouver sa place.

Pour protéger les familles des pressions commerciales, **aucune publicité** n'est faite pour les substituts du lait maternel, selon le code OMS.

Depuis plus de 20 ans à la maternité de Lons-le-Saunier, les nouveau-nés sont placés en **peau à peau** dès la naissance. Pour rien au monde, nous n'aimerions que vous soyez privés de ce moment tant il apporte au bébé et à ses parents.

**Chaleur, sécurité, confiance, réflexe de succion...**

des bénéfices qui vous encouragent à pratiquer le peau à peau également en suites de naissance.

Tout ce qui est valable pour un nouveau-né à terme et en bonne santé l'est encore plus pour les **bébé fragiles** comme les prématurés.

Le service de néonatalogie dispose de 5 **chambres mère-enfant** pour vous accueillir. Apport de votre **lait maternel et peau à peau** sont des soins que seuls vous, parents, pouvez lui prodiguer.

Conformément aux recommandations scientifiques de l'OMS, nous encourageons **l'allaitement maternel** exclusif pendant 6 mois et sa poursuite en complément de la diversification jusqu'à 2 ans ou plus, en raison de ses nombreux bénéfices santé. Pour favoriser un bon démarrage à la maternité, votre bébé pourra **téter précocement** dès la 1ère heure et rester **près de vous 24H/24** pour être allaité fréquemment **selon son rythme d'éveil**. Il ne recevra **ni sucettes ni de supplément de lait artificiel** sauf si une indication médicale le justifie.

Le **choix d'alimentation** du nouveau-né est respecté. L'équipe accompagne les familles qui nourrissent leur bébé au biberon et celui-ci bénéficie de votre proximité, du soin peau à peau et de vos câlins.